

**PROTOCOLES PRESCRITS PAR L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC EN
FONCTION DES NORMES DISCTÉES PAR LA CNESST**

1. Pour qu'on puisse vous voir en clinique, vous devez confirmer que :

- Vous ne présentez pas un ou les signes suivants: fièvre, toux, difficultés respiratoires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.
- Vous n'avez pas eu un test de dépistage positif à la COVID-19 il y a moins d'un mois ou vous n'êtes pas en attente du résultat d'un dépistage.
- Vous n'avez pas été en contact étroit avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19 depuis moins de 14 jours

2. (Pour les travailleurs de la santé)

Si le patient travaille dans le milieu de la santé et qu'il a été en contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19 depuis moins de 14 jours, les règles suivantes s'appliquent :

- Si le patient ne portait pas l'ÉPI approprié lors de ce contact: même s'il est asymptomatique, il ne devrait pas se présenter en clinique
- Si le patient portait l'ÉPI approprié lors de ce contact: il pourrait être reçu en présentiel.

3. Vous devrez porter un couvre-visage pendant tout le temps que vous êtes à la clinique. Si vous en avez, apportez-le, sinon on pourra vous en fournir.

4. Venez seuls. Un accompagnateur devrait être avec vous uniquement si c'est absolument nécessaire.

5. Ne vous présentez pas en avance, arrivez à l'heure juste...afin de minimiser le nombre de personnes à la réception.

Notez aussi que, en « arrière-scène », nous suivrons les protocoles sanitaires et les protocoles de désinfection prescrits par instances gouvernementales. Si vous voulez en savoir plus, demandez-nous!